

FÉDÉRER

le bulletin des psychologues et de la psychologie

n° 91

février-mars 2018

Bulletin d'information gratuit - Fédérer n°91 - février-mars 2018



ÉDITO

Quand l'actualité interpelle les psychologues

CAMPAGNE ADHÉSION 2018

Pourquoi adhérer à la FFPP



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

SOMMAIRE

ÉDITO

Quand l'actualité interpelle les psychologues... **3**
Gladys Mondière & Benoît Schneider

RÉGIONS

OCCITANIE

Création de la coordination **4**

PACA

Nouvelle formation AGAP avec les EPEP **4**

LORRAINE

Assemblée générale **5**

AQUITAINE ET APSYG

« Ensemble en institution gériatrique : pas si facile que ça ! » **5**

ASSOCIATIONS

AEPU : Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités **6**

ACTUALITÉS & COMMUNIQUÉS COMMUNS

Concertation relative au 4^e Plan autisme **8**

Communiqué Plan Autisme **8**

Être résident en EHPAD : Attention Danger ! **9**

Les psychologues unis par et pour leur déontologie ! **11**

ACTUS DE LA PROFESSION

Conseil national de santé mentale (CNSM) **12**

Psychologues de l'Éducation nationale **12**

La prise en charge psychologique de la population **14**

Psychologie des transports et des mobilités : rôle et apport de la psychologie **15**

EFPA

Droits de l'Homme et Psychologie **16**

Remise des certifications Europsy à l'Université Montpellier 3 **16**

EPEP

Formations 2018 **16**

POURQUOI ADHÉRER À LA FFPP ?

« Que s'est-il passé pour moi en 10 ans d'adhésion ? ». Témoignage d'une adhérente et membre active. **18**
Céline Parisot

MAGAZINES

Dans les kiosques - février Mars 2017 **19**

FÉDÉRER *Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie* Volume n°91 - février-mars 2018

Directeurs de la publication : Gladys Mondière et Benoît Schneider.

Rédacteur en chef : Bruno Vivicorsi.

Secrétaire de rédaction : Céline Parisot.

Comité de rédaction : Jacques Garry, Priska Lutumba, Cyril Marbois, Mickaël Morlet Rivelli, Marie-Jeanne Robineau, Karin Teepe, Bruno Zilberg.

Relecture : Jeannine Accoce, Madeleine Le Garff, Inès Pelissier, Marie-Françoise Puget.


Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Siège social 77, Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Bureaux 71, Avenue Édouard Vaillant - 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net / www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Infographie & maquettage : Germain Parisot

Visuels : G. Parisot, Freepik, Pixabay, Unsplash, StockSnap.io



QUAND L'ACTUALITÉ INTERPELLE LES PSYCHOLOGUES...

Gladys Mondière

Psychologue, n° ADELI : 59 93 28 01 0
Coprésidente de la FFPP

Benoît Schneider

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Coprésident de la FFPP

L'autisme, les EHPAD, le remboursement des actes de psychologue, la sélection à l'université... Parfois, l'actualité se fait pressante et nécessite de prendre en compte les enjeux et, dans la mesure du possible, de les clarifier, les expliquer afin de permettre à chacun de prendre position en connaissance de cause. L'information se doit d'être donnée dans des délais raisonnables, quitte à être reprise ultérieurement dans le cadre d'un dossier plus complet. Ainsi, notre méthode de travail nécessite de mesurer ce qui va être de l'ordre du communiqué (« Les psychologues et le remboursement des actes », paru le 24 janvier 2018), d'une co-signature d'un communiqué (« Plan autisme », paru le 19 janvier 2018), du soutien à nos associations adhérentes (« Communiqué Parcoursup » de l'AEPU du 1^{er} février dernier) ou de partenaires engagés dans la défense de la profession (comme la lettre ouverte que le collectif national des psychologues de l'UFMICT-CGT a adressé le 29 janvier 2018 à Madame la ministre Agnès Buzyn).

Par ailleurs la profession, de par son engagement auprès des plus fragiles (enfants, précaires, personnes âgées...), est régulièrement interpellée. Ainsi, en mars 2017, nous avons soutenu la pétition « Maison de retraite : seulement 12 minutes pour être lavé et habillé ». C'est donc dans cette continuité que nous soutenons la journée de

mobilisation intersyndicale du 30 janvier ainsi que la pétition « Dignité des personnes âgées, des moyens pour nos EHPAD ».

Quant à la lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale, c'est en tant que membre du Groupe des 9 que nous nous y engageons, en valorisant le plus possible l'unité de la profession et le travail interorganisationnel.

Il n'est pas toujours simple de faire la part de l'information « urgente » aux prises avec l'hyper actualité des réseaux sociaux, de l'information nécessitant réflexion, distance et pédagogie. Aussi, nous profitons de cet édito en cette période riche en implication de la profession pour vous faire part de notre manière de travailler. Chaque engagement dans des groupes de travail est réfléchi et partagé au sein du Bureau fédéral puis se poursuit au sein du groupe de travail mobilisé (comme pour le 4^e Plan autisme) ou en interaction avec les commissions *ad hoc* et leur chargé de mission (éducation, gérontologie pour exemple ici).

Notre engagement s'inscrit dans la pluralité des approches et des valeurs que nous défendons.

Politiquement vôtre...



RÉGIONS

l'actu des coordinations régionales

COORDINATION RÉGIONALE OCCITANIE CRÉATION DE LA COORDINATION

Le samedi 3 février 2018, une première manifestation de la nouvelle Coordination régionale Occitanie avait pour thème : « Quels enjeux actuels pour l'évolution de la psychologie ? Formation, pratique et identité professionnelles ».

Elle fut animée par Hélène RICAUD, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès et co-responsable de la Commission Licence à l'AEPU (Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités), et Benoît SCHNEIDER, co-président de la FFPP.

COORDINATION RÉGIONALE PACA NOUVELLE FORMATION AGAP AVEC LES EPEP

En ce début d'année 2018, la coordination régionale FFPP-PACA a le plaisir de vous annoncer qu'elle organise à Nice une nouvelle formation AGAP (Animateur de groupes d'analyse des pratiques) qui se déroulera sur deux sessions de trois jours :

- les 28, 29, 30 mai
- et les 25, 26, 27 juin.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent auprès du siège de la FFPP :

✉ secretariat@ffpp.net

☎ 09. 86.47.16.17.

Le nombre de places est limité !

Vous trouverez toutes les modalités et informations nécessaires sur le site spécifique des formations de la FFPP (<http://entretiensdelapsychologie.org/>).

Au plaisir de vous y retrouver !

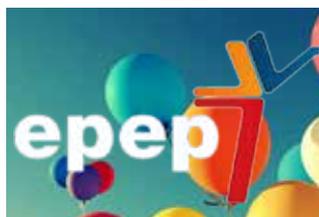
Contact Coordination FFPP PACA :

☎ 06 98 06 91 92 ou ☎ 06 65 60 64 56

À l'issue d'un large débat ayant réuni plus d'une centaine de participants, un nouveau bureau a été mis en place :

- *Présidente* : Rebecca MATE ;
- *Vice Présidente* : Catherine MARTIN ;
- *Trésorier* : Antoine BLANDINO ;
- *Vice Trésorière* : Mélanie GAUCHÉ ;
- *Secrétaire* : Sandrine RIART ;
- *Vice secrétaire* : Cristina BENOIT ;
- *Webmaster* : Hélène RICAUD.

Les projets sont en préparation !



Animateur de Groupes d'Analyse des Pratiques

Le groupe d'analyse des pratiques : un outil des psychologues dans les institutions

🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-b>

L'animation des groupes d'analyse des pratiques est un exercice professionnel de plus en plus demandé au psychologue. Cette formation a su s'adapter aux contraintes des groupes d'analyse des pratiques lorsqu'ils sont animés par des psychologues.

COORDINATION RÉGIONALE LORRAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 31 janvier 2018 a eu lieu l'Assemblée générale après une mini conférence sur l'installation en libéral où les échanges furent nombreux. Une présentation de différents parcours a été faite et les participants ont pu poser l'ensemble de leurs questions. Ainsi, ont été abordés différents thèmes comme le statut (différents régimes), l'implantation, la communication et la première rencontre avec le patient par exemple.

Après avoir présenté l'ensemble des actions menées en 2017 et le bilan trésorier, l'AG a donné lieu à l'élection d'un nouveau bureau composé d'une secrétaire, d'une secrétaire adjointe, d'un chargé de trésorerie et des membres actifs avec des missions spécifiques (Journée d'étude, Jeunes diplômés) ou sans charge particulière.

La composition de l'équipe n'a pas bougé, nous accueillons cependant Franceline CARRÉ qui est venu conforter l'équipe. Vous l'aurez remarqué, il y a une vacance de poste pour la présidence. Nous vous contacterons dès que possible pour une AG extraordinaire où nous vous présenterons les nouveaux statuts de la coordination.

Début février a eu lieu la formation *Victimes de traumatismes* animée par Karin TEEPE. Le groupe de participants a apprécié tant le contenu que la compétence de la formatrice. Le lieu atypique de la Maison du vélo à Nancy a su nous accueillir et nous la remercions.

La prochaine formation aura lieu au mois d'avril. Elle portera sur les écrits professionnels du psychologue et sera animée par Céline PARISOT, membre du Bureau fédéral de la FFPP et membre de la coordination.

Un groupe de supervision à destination des jeunes diplômés est en route depuis plus de 2 ans maintenant, un second sera mis en place très prochainement, n'hésitez pas à vous manifester si vous êtes intéressés.

Nous rencontrons ce mois-ci un rassemblement de psychologues alsaciens pour leur présenter le travail mené par la coordination et la formation sur les écrits qu'ils souhaitent délocaliser sur Colmar prochainement.

Enfin, nous vous proposerons une journée d'étude fin 2018, nous en sommes à son élaboration.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

✉ Contact : crlffpp@gmail.com

COORDINATION RÉGIONALE AQUITAINE ET APSYG

« ENSEMBLE EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE : PAS SI FACILE QUE ÇA ! »

Le 25 janvier 2018, la coordination Aquitaine FFPP et APsyG (Association des psychologues en gérontologie en Béarn et Soule) organisaient à Pau une 2e journée d'étude gérontologique intitulée *Ensemble en institution gériatrique : pas si facile que ça !*.

Un auditoire de cent-soixante professionnels était réuni ce jeudi 25 janvier à Pau, autour des différentes interventions sur la thématique des mécanismes institutionnels en gériatrie proposées par :

- Jean-Marc TALPIN, psychologue et professeur de psychopathologie et psychologie clinique (université Lyon 2 Lumière, CRPPC) ;
- Laure BRUN, psychologue et formatrice et consultante en gérontologie (OAREIL, *Office aquitain de recherches, d'études, d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées*) ;
- Thierry DARNAUD, psychologue et maître de conférences HDR (université Jean Jaurès, Toulouse) ;
- Stanislas GODINEAU, psychologue ex-chargé de mission pour le Conseil départemental 64 « Prévention des maltraitances en institution et à domicile » (EHPAD Les Lierres).

Grâce à la troupe de clowns *La Toupine* nous avons pu nouer des bouts de ficelles : quand le théâtre rencontre la pratique et nous permet un décalage créatif (voir photo ci-dessous) ! Un enrichissement passionnant sur la clinique gériatrique.

Un grand merci à la l'équipe d'organisation formée par la coordination régionale Aquitaine et l'association APsyG.





ASSOCIATIONS

organisations membres de la Fédération

AEPU : ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS

Le bureau de l'AEPU

David CLARYS, Marianne JOVER, Mathieu CASSOTTI, Isabelle FORT

presidence.aepu@gmail.com

<http://www.aepu.fr>

Panorama des masters 2

Le 26 janvier 2018 après-midi a eu lieu une réunion rassemblant des représentants d'une douzaine d'universités consacrée à l'évolution des masters, les effets du passage à la sélection L3-M1 et à la préparation du prochain *Panorama national des masters de psychologie*, le n° 10, prévu au plus tard mi-avril car les candidatures en master 1 se feront cette année avec un calendrier national : du 23 avril au 15 mai.

Le dernier panorama date d'avril 2016 (<https://www.aepu.fr/index.php/telechargements/send/9-panorama-des-masters-de-psychologie/410-panorama-des-masters-2-de-psychologie-2016>) et nous avons décidé de ne pas éditer de numéro en mars ou avril 2017, car le passage à la sélection L3-M1 fut à géométrie variable selon les universités, entre année de dérogation et informations du ministère arrivant bien souvent au compte-goutte.

Le 27 janvier 2018 matin, une réunion débat a permis des échanges concernant le plan Parcoursup et l'entrée à l'université, à partir du travail réalisé en décembre. Un communiqué vient d'être diffusé sur cette question (cf. ci-dessous et sur le site de l'AEPU à l'adresse <http://www.aepu.fr>).

Assemblée générale et nouveau bureau

Le 27 janvier 2018 après-midi a eu lieu l'Assemblée générale de l'association qui a vu l'élection d'un nouveau bureau :

- Présidence : David CLARYS, professeur en psychologie (Université de Poitiers) ;
- Secrétariat : Marianne JOVER, professeure en psychologie (Aix-Marseille Université) & Mathieu CASSOTTI, professeur en psychologie (Université Paris Descartes) ;
- Trésorerie : Isabelle FORT, maître de conférences en psychologie (Aix-Marseille Université).



Communiqué Parcoursup

L'AEPU a défendu activement la spécificité de la discipline lors des phases d'échanges présidant à la mise en place de Parcoursup au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Elle a initié et défendu une période de concertation avec l'ensemble de la communauté pour :

- partager l'information nationale pour permettre aux collègues de chaque université de nourrir leurs orientations dans le contexte des spécificités locales tout en étant vigilante aux exigences de la discipline et de la profession ;
- prendre en compte et s'appuyer sur les positions des acteurs.trices de terrain, responsables des licences mention psychologie ;
- garantir la cohérence des positions défendues.

Elle s'associe au constat des difficultés posées par la procédure retenue pour Parcoursup et dénoncées par un grand nombre d'organisations associatives et syndicales, ainsi que par les motions votées par de nombreux conseils d'UFR et de départements, qui dénoncent :

- la mise en place à marche forcée et les prises de décisions peu concertées entre novembre et décembre pour une ouverture de la plateforme au 15 janvier ;
- la logique de sélection à peine voilée que le

système met en place ;

- l'opacité des critères tant pour les lycéens, que pour les enseignants et directeurs d'établissements, que pour les universitaires ;
- les annonces pieuses de possibilités individualisées ouvertes pour tout lycéen, comme des mises à niveau, sans budget prévu pour les mettre en œuvre sur le terrain.

L'AEPU est en particulier vigilante à la spécificité de la discipline et de la profession débouchant sur un titre professionnel, mais aussi disposant d'une certification européenne, en visant à conforter la réglementation structurant la licence de psychologie.

Par conséquent, l'AEPU affirme la nécessité de poursuivre son travail de concertation avec les responsables de licence mention psychologie dans les universités, pour être au plus près des situations concrètes en termes d'analyse et de décision. Elle maintiendra sa mobilisation pour un travail collectif en invitant les collègues à la rejoindre, et tout en étant vigilante sur les moyens et les méthodes déployés par le ministère pour orienter et insérer les étudiants.

Le bureau de l'AEPU

Boulogne-Billancourt, le 1^{er} février 2018





ACTUALITÉS COMMUNIQUÉS COMMUNS

CONCERTATION RELATIVE AU 4^e PLAN AUTISME

La dernière réunion du comité de pilotage du 4^e plan autisme s'est déroulée le vendredi 26 janvier 2018. Le plan devrait normalement être finalisé en mars 2018.

Les craintes des représentants de la FFPP dans les différents groupes et au niveau du Copil ont amené la FFPP à cosigner un communiqué avec 18 autres organisations s'inquiétant sur la place laissée à la psychiatrie et la Santé mentale en terme de prise en charge (communiqué reproduit ci-dessous).

Si nous sommes favorables à une conception inclusive de la problématique de l'autisme, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de jeunes autistes nécessitent une prise en charge spécifique qui prend du temps et qui relève, dans une certaine comorbidité, parfois de la pédopsychiatrie.

Ce plan semble nier toute la dimension psychologique de l'humain, autiste ou pas. Nous serons attentifs à l'attention portée par les responsables de ce plan à nos propositions. Nous sommes actuellement sans retour de nos envois.

COMMUNIQUÉ PLAN AUTISME

Paris, le 19 janvier 2018

Les organisations d'usagers, de professionnels et d'établissements soussignées tiennent à faire savoir leur très grande inquiétude quant aux informations dont elles ont eu connaissance, concernant les orientations envisagées pour le quatrième plan autisme, notamment pour les hôpitaux de jour de psychiatrie infanto-juvénile.

Ces orientations, si elles devaient être confirmées, témoigneraient de manière contre-productive

d'un non-respect du travail et de l'engagement des professionnels de santé au service des personnes autistes, faisant de ce plan initialement annoncé comme « le plan de l'apaisement », « le plan d'un échec assuré ».

Au risque d'aggraver les clivages délétères existants, ce plan ne tient aucun compte des leçons du plan précédent, alors que ses objectifs devraient être guidés par le souci constant de co-construire une véritable alliance des usagers et des professionnels face à la maladie, sans complaisance ni démagogie, mais dans le respect des places et des rôles de chacun. Dans d'autres champs de la psychiatrie, cette alliance a d'ailleurs démontré depuis de longues années, la dimension irremplaçable de son apport.

Ceux qui ont la responsabilité de piloter ce plan devraient pourtant savoir qu'un climat de confiance est la condition indispensable à des soins sécurisants et de qualité, que ce quatrième plan aurait dû veiller, par son esprit même, à garantir.

Force est de constater que ce n'est pas la voie choisie, alors que nul ne peut contester que des progrès sont nécessaires dans notre pays pour la prise en



charge des personnes autistes, ce qui ne laisse aucune place à des conflits récurrents et stériles. Les acteurs de terrain sont aujourd'hui engagés dans une démarche d'amélioration des pratiques que ce soit sur le plan diagnostic, des évaluations fonctionnelles ou des interventions spécifiques.

Faut-il rappeler que le métier de soignant, s'il doit veiller à s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de ses pratiques et de ses compétences, n'a pas d'autre vocation que le

mieux-être de nos concitoyens les plus fragiles qui lui font confiance.

Compte tenu de la gravité des orientations envisagées, dont les répercussions ne peuvent qu'être très négatives pour les personnes autistes, les organisations soussignées en appellent aux pouvoirs publics à leur plus haut niveau, pour restaurer les conditions indispensables à l'élaboration sereine d'un plan autisme à la hauteur des enjeux et digne de notre pays.

Gisèle APTER, Présidente de la Société de l'Information Psychiatrique (SIP)

Marc BETREMIEUX, Président du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)

Rachel BOCHER, Présidente de l'Intersyndicale des Praticiens Hospitaliers de France (INPH)

Jean-Jacques BONAMOUR DU TARTRE, Président de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP)

Jacques BORGY, Secrétaire Général du Syndicat National des Psychologues (SNP)

Stéphane BOURCET, Président de l'Intersyndical de Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)

Maurice CORCOS, Président du Réseau Multicentrique Européen TCA et maternité

Michel DUGNAT, Président de la World Association for Infant Mental Health France (WAIMH)

Bruno FALISSARD, Président de l'International Association of Child and Adolescent Psychiatry and Allied Professions (IACAPAP)

Claude FINKELSTEIN, Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers en Psychiatrie (FNAPSY)

Daniel MARCELLI, Président de la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant, de l'Adolescent et des Disciplines Associées (SFPEADA)

Pascal MARIOTTI, Président de l'Association des Directeurs d'Etablissements participant au service public de Santé Mentale (ADESM)

Gladys MONDIERE & Benoit SCHNEIDER, Co-Présidents de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

Marie-Rose MORO, Présidente du Collège National des Universitaires de Psychiatrie (CNUP)

Christian MULLER, Président de la Conférence nationale des présidents de CME de CHS

Annick PERRIN-NIQUET, Présidente du Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des Pratiques en Psychiatrie (CEFI-Psy)

Norbert SKURNIK, Président de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

Roger TEBOUL, Président de l'Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvénile (API)

Michel TRIANTAFYLLOU, Président du Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public (SPEP)

ÊTRE RÉSIDENT EN EHPAD : ATTENTION DANGER !

Le mardi 30 janvier 2018, les syndicats CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA, CFTC et CFE-CGC ont appelé les salariés des Établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de l'aide à domicile à se mobiliser pour l'augmentation des effectifs et l'amélioration de la prise en charge des résidents.

La question des effectifs renvoie tant aux questions du financement des établissements qu'à l'absentéisme résultant des dynamiques de souffrance au travail. Au-delà du soutien aux

professionnels des EHPAD, cette journée a aussi été l'occasion de revendiquer une amélioration de la prise en charge globale des personnes âgées et vise l'ensemble du secteur social et médico-social.

À l'occasion d'un mouvement précédent en mars 2017, nous avons déjà apporté un soutien aux mouvements en cours et le texte d'alors reste d'actualité.

La réalité des financements et du ratio des effectifs soignants dans les établissements

gériatriques impacte directement le travail des psychologues et se répercute sur la clinique institutionnelle.

Le psychologue n'est pas isolé dans sa pratique. Il subit les fréquentes injonctions paradoxales des institutions entre la promotion de la singularité psychique du résident, le développement d'une démarche de bientraitance et l'écart avec les possibilités de mise en pratique.

Comment accompagner une aide-soignante dans ces démarches lorsqu'elle n'a même pas la possibilité de réaliser des soins dignes et dont la pratique est souvent soumise à la ritualisation ?

Des témoignages de collègues attestent régulièrement de l'impuissance et de la frustration dans l'accompagnement de la démarche clinique des équipes. Cette souffrance institutionnelle pèse lourdement sur le bien-être du résident qui subit de plein fouet cette tension institutionnelle quotidienne.



La DREES (Direction de la recherche, des études et de l'évaluation de statistiques) a comptabilisé 728 000 résidents (en 2015) : la réponse de la ministre de la Santé, Agnès BUZYN, face au mouvement et à la pétition toujours active – reproduite ci-dessous (plus de 538 000 signataires au 12 février 2018) – promet une rallonge budgétaire de 50 millions d'euros, ce qui représente en réalité une rallonge de 69 euros par résident...

Il s'agit donc d'abord d'une question d'éthique et de déontologie : accueillons-nous dignement la personne ?

PÉTITION : DIGNITÉ DES PERSONNES ÂGÉES, DES MOYENS POUR NOS EHPAD !

Pour la dignité des personnes âgées et le respect des soignants, nous exigeons des moyens pour les EHPAD.

Nous, soignants de toutes professions, de toutes les régions de France, au nom de l'engagement humain de notre métier, il est de notre devoir d'alerter le ministère de la santé et le gouvernement sur l'insuffisance des effectifs et des moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et dans les services d'aide à domicile.

La réforme de la tarification introduite par la Loi Vieillesse dite « ASV [adaptation de la Société au vieillissement] », qui va se traduire par des suppressions massives de postes, est

Il s'agit aussi de la question des financements que met l'État dans l'accompagnement en EPAHD : sont-ils à la hauteur de nos exigences en matière de dignité de la personne humaine et en matière de soins et d'accompagnement ?

Il s'agit enfin de la régulation par les groupes économiques privés dont les actionnaires ont réussi à faire de cet accompagnement une source de profit majeure.

unanimement rejetée par les personnels soignants et leurs syndicats.

Les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et les services d'aide à domicile rencontrent de graves difficultés mettant en jeu la santé des résidents et des personnels soignants.

De nombreux EHPAD ont entamé des grèves dénonçant le sous-effectif, le manque de moyens humains et financiers et parfois les actes de maltraitance aux personnes âgées, conséquences directes de ces problématiques chroniques.

Malgré ces alertes, le Président de la République a refusé de recevoir une délégation des signataires de la

lettre commune du 19 octobre 2017 et du 7 décembre 2017 initiée par les syndicats représentatifs du secteur.

La Ministre de la Santé considère que les difficultés des EHPAD seraient dues à « un problème de management ».

Nous, soignants, exerçant notre métier chaque jour, au cœur de l'humain, condamnons ces déclarations qui ont pour objectif d'occulter la baisse des moyens alloués aux établissements dont les personnels sont déjà malmenés. Démissions, arrêts de travail, affections somatiques et psychiatriques des personnels soignants en mal d'humanité sont déjà les conséquences d'une vision marchande de notre système de santé.

Nous soignants, ne pouvons tolérer les dysfonctionnements de ces structures qui, faute de personnel et de présence médicale, n'ont d'autre choix que de transférer les résidents dans les services d'urgence, où ils patientent des heures sur des brancards dans des conditions indignes.

Nous soignants, nous soutenons la journée nationale d'action du 30 janvier 2018 ayant pour objectif d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers les personnes âgées indissociables de l'amélioration des conditions de travail des professionnels, en exigeant du gouvernement qu'il réponde aux revendications de l'intersyndicale :

- application du dispositif prévoyant un agent par résident, tel que prévu par le Plan solidarité Grand âge ;
- abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;
- arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des conventions collectives nationales.

Christophe PRUDHOMME (Médecin urgentiste),
Patrick PELLOUX (Médecin urgentiste),
Sabrina ALI BENALI (Interne en médecine des Hôpitaux de Paris)

 Lien vers la pétition :

<https://www.change.org/p/dignit%C3%A9-des-personnes-%C3%A2g%C3%A9es-des-moyens-pour-nos-ehpad>

LES PSYCHOLOGUES UNIS PAR ET POUR LEUR DÉONTOLOGIE !

Les organisations signataires du présent communiqué :

- constatent l'importance d'une réflexion et d'une action collective en vue de la réglementation d'un code ;
- prennent acte du travail fructueux qu'elles ont conduit depuis plusieurs années, bien qu'à partir de positions initiales et historiques parfois en désaccord ;
- estiment que leur évolution respective et leur maturation dans la réflexion rendent possible un processus de rassemblement indispensable à la réalisation de l'objectif visé ;
- à cette fin elles appellent toutes les organisations de psychologues à mettre en œuvre rapidement, pour l'atteindre, un processus de travail collectif à durée déterminée.

Les organisations signataires font part publiquement de cet appel. Elles se réuniront le 7 avril 2018 pour définir leur méthode de travail.

Si d'autres organisations nationales souhaitent rejoindre ce mouvement en acceptant de cosigner cet appel, elles sont les bienvenues et seront invitées à nous rejoindre pour participer à la réunion du 7 avril (lieu et horaires à préciser).

AEPU (Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités)

AFPEN (Association française des psychologues de l'Éducation nationale)

AFPTO (Association française de psychologie du travail et des organisations)

UFMICT-CGT (Collectif des psychologues UFMICT)

FFPP (Fédération française des psychologues et de psychologie)

OFPN (Organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie)

PsyCliHos (Association des psychologues cliniciens hospitaliers)

SFP (Société française de psychologie)

SNP (Syndicat national des psychologues)

SPPN (Syndicat des psychologues de la Police nationale)

SE - UNSA (Les Psy EN du syndicat des enseignants de l'UNSA)





INFOS PROFESSION

CONSEIL NATIONAL DE SANTÉ MENTALE (CNSM)

Dans un courrier envoyé à l'ensemble des membres du CNSM le 27 janvier 2018, Alain EHRENBURG en a annoncé sa suppression.

Le CNSM et le Comité de Pilotage de psychiatrie vont être remplacés par un Comité stratégique de psychiatrie et de santé mentale, présidé par la ministre elle-même, Agnès BUZYN, et un plan d'action va être lancé.

Le contexte de tensions des hôpitaux n'est évidemment pas étranger à cette démarche. Des questions se posent néanmoins sur la place de l'ensemble des professionnels de la santé mentale (dont les psychologues) dans une perspective qui semble se resserrer du côté médical.

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Groupe des 9 organisations professionnelles et syndicales à l'origine de la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale s'est réuni à Paris le 13 décembre 2017 afin de faire le point sur la mise en place de ce nouveau corps, le suivi des stagiaires et la préparation du concours 2018.

Si l'ensemble des organisations se félicite des avancées en particulier la parution de la circulaire sur les missions en août 2017, le groupe s'inquiète à propos des décisions budgétaires qui limitent le nombre de postes au concours ce qui risque d'impacter les conditions de travail des psychologues de l'Éducation nationale et le suivi des élèves dans les écoles, les collèges et les lycées.

Voici le courrier envoyé au ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER, le 8 janvier dernier.

Courrier du Groupe des 9

Monsieur le Ministre

Nos organisations syndicales et professionnelles ont pris connaissance des décisions budgétaires en termes d'ouverture de postes aux concours 2018 de psychologues de l'Éducation nationale.

Elles constatent que les concours externes sont en baisse de 16 % pour la spécialité « Éducation, développement et apprentissages » et de 25 % pour la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnel » alors que le nombre de postes vacants ou occupés par des contractuels reste très élevé (10 % dans le Premier degré et près de 35 % dans le Second degré).

Les missions des psychologues de l'Éducation nationale ont été précisées dans le décret statutaire du 1^{er} février 2017 et la circulaire de mission du 28 avril 2017, et nous nous en félicitons.

Cependant, il nous semble indispensable que, pour mener à bien toutes ces missions, les équipes des écoles et des établissements, ainsi que les dispositifs RASED et des CIO, puissent s'appuyer sur davantage de personnels titulaires. Il paraît également nécessaire d'alléger les secteurs des psychologues en termes de nombre d'élèves. Il y a actuellement un psychologue de l'Éducation



nationale pour 1 500 élèves du premier comme du Second degré alors que la moyenne dans les autres pays européens est à 800 élèves.

Ceci entrave la contribution des psychologues de l'Éducation nationale, en termes de prévention et de prise en charge des difficultés rencontrées par les enfants et les adolescents, tout comme l'instauration d'un climat scolaire propice aux apprentissages ou à l'aide à l'élaboration de projets d'avenir ambitieux, débouchant sur la réussite et sur le développement des capacités de chacun.

Lors des concours 2017, bien qu'une liste complémentaire ait été prévue dans le décret statutaire et que le jury l'ait abondée, aucun candidat n'y a été inscrit afin de faire face aux éventuels reports de stage ou démissions.

Le corps des psychologues de l'Éducation nationale ne dispose pas non plus de postes de remplaçants titulaires, ce qui fragilise la prise en charge des secteurs déjà très tendue sur le terrain.

Nous souhaitons donc vous alerter Monsieur le Ministre sur les conséquences de cette décision qui va limiter l'apport des psychologues et aggraver les situations dans les écoles et les EPLE (Établissement public local d'enseignement), faute de travail de prévention et de suivi suffisant.

Nous espérons que ces éléments permettront de réexaminer l'évolution des recrutements pour le corps des psychologues de l'Éducation nationale dans les deux spécialités. Un doublement du nombre de postes aux concours nous semble en effet indispensable pour combler le nombre de postes vacants par des personnels titulaires et anticiper les prochains départs en retraite qui s'annoncent importants.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes, nous vous présentons nos vœux les meilleurs et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Paris, le 8 janvier 2018

Pour le Groupe des 9 organisations cosignataires,
Nicole MARUT

 **ACOPF**, Association des Conseiller.e.s d'orientation-psychologues, Éducation nationale – France

 **AEP**, Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités

 **AFP-EN**, Association française des psychologues de l'Éducation nationale

 **FFPP**, Fédération française des psychologues et de psychologie

 **SFP**, Société française de psychologie

 **Syndicat des enseignants – UNSA**

 **SNES-FSU**, Syndicat national des enseignants du Second degré – FSU

 **SNP**, Syndicat national des psychologues

 **SNUipp-FSU**, Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et PEGC – FSU



LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DE LA POPULATION

Le collectif national des Psychologues de l'UFMICT-CGT a adressé un courrier le 29 janvier 2018 à Madame la ministre Agnès BUZYN sous forme de lettre ouverte (<http://www.sante.cgt.fr/Lettre-ouverte-a-Mme-Agnes-BUZYN-Ministre-des-solidarites-et-de-la-sante>) et portant sur la prise en charge psychologique de la population, pour notamment rappeler les compétences des psychologues et la nécessité de permettre un accès direct à celles-ci par le public à tous les âges de la vie.

Lettre ouverte à Mme Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé

Madame la Ministre,

En tant que représentants de la profession psychologue, nous souhaiterions vous rencontrer afin de vous faire part de nos insatisfactions concernant la prise en charge psychologique de la population.

Le 5 mai 2017 le décret 2017-813 était publié par le gouvernement précédent. Il vient d'être complété par l'arrêté du 19 décembre 2017 fixant les modalités de l'expérimentation qui délègue à des psychologues libéraux conventionnés la prise en soin de jeunes de 11 à 21 ans, sur prescription médicale, pour un forfait de 12 séances, rétribuées sur les fonds d'intervention régionaux de l'ARS (Agence régionale de Santé). Ce dispositif prévu pour 4 ans devrait permettre aux pouvoirs publics « d'évaluer l'intérêt et la faisabilité d'une prise en charge par la Sécurité Sociale des actes des psychologues libéraux ».

Fin octobre 2017, nous apprenons qu'une nouvelle expérimentation « sur la prise en charge des thérapies non médicamenteuses par l'assurance maladie des troubles en santé mentale d'intensité

légère à modérée chez l'adulte de 18 à 60 ans » est mise en place dans 3 départements (Haute-Garonne, Morbihan et Bouches du Rhône) à l'initiative de la Direction générale de la Santé et de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Contrairement à la précédente expérimentation, elle a été décidée sans aucun cadre législatif ni débat préalable à l'Assemblée nationale, ni avis du CSP (Conseil supérieur de la Fonction publique) de la FPH (Fonction publique hospitalière), privant ainsi les organisations professionnelles et syndicales de toute possibilité d'expression. Des réunions se sont tenues dans les ARS sans qu'on sache qui y a été convié et sur quelles bases de représentativité.

Dans les 2 cas nous retrouvons l'exigence d'un pilotage médical qui détermine, prescrit et contrôle les actes des psychologues. Pourquoi une nouvelle fois dénier les compétences du psychologue à évaluer la souffrance psychique en première intention et à définir les outils pour la traiter ?

Alors que :

- la pénurie médicale est notoire (généralistes de moins en moins remplacés sur le territoire, cruel manque de psychiatres dans les hôpitaux, inégalité catastrophique de la répartition des psychiatres libéraux sur le territoire...);
- les CMP (centres médicaux et psychologiques), dispositifs de soin, qui jouaient le rôle de pivot dans la prise en charge, l'orientation et le diagnostic n'assurent plus cette mission faute notamment de temps médical ;
- les compétences des psychologues dans le diagnostic, la psychothérapie et l'évaluation sont rappelées dans la fiche métier psychologue annexée à la circulaire DGOS (Direction générale de l'offre de soins du ministère de la Santé) du 30 avril 2012, et au répertoire des métiers de la FPH : « Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs familles », « Élaboration du diagnostic



sur le fonctionnement psychique d'un patient », « Psychothérapies individuelles et de groupe » ;

- alors que la loi santé (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifie le code de la santé publique) dans son article L. 3221-1 désigne les psychologues comme faisant partie « des acteurs diversifiés [aux] actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale » et qu'elle mentionne dans son article 101 modifiant ainsi l'article L.6143-2 du code de la santé publique l'obligation d'élaborer « un projet psychologique » au sein du projet d'établissement.

Aussi, le remboursement des actes des psychologues, toujours remis à plus tard, serait une reconnaissance de la réalité des fonctions sociales et thérapeutiques de cette profession et répondrait à la nécessité de prendre en charge, dans tous les sens du terme, la souffrance psychique.

Enfin, nous déplorons que pour faire évoluer le soin psychique, seule la délégation au secteur privé soit

envisagée. La réponse aux besoins du public dans des délais admissibles devrait passer par une réforme des fonctionnements hospitaliers en psychiatrie et en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) afin de développer l'accès direct aux psychologues. Pour ce faire, il serait nécessaire, de leur reconnaître davantage de responsabilités à l'instar d'autres pays européens et d'augmenter leurs effectifs que ce soit dans les CMP ou les services médicaux.

Pour toutes ces raisons, les expérimentations en cours ne nous semblent absolument pas être adaptées au véritable enjeu de santé publique que constitue le traitement des difficultés psychologiques à tous les âges de la vie.

Nous souhaitons vivement vous rencontrer afin de vous exposer nos propositions. Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Fait à Montreuil, le 29 janvier 2018

Le Collectif national des Psychologues de l'UFMICT-CGT

PSYCHOLOGIE DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS : RÔLE ET APPORT DE LA PSYCHOLOGIE

Le transport et les mobilités regroupent un ensemble de problématiques où la psychologie trouve de plus en plus sa place. Ce champ répond à des enjeux grandissants liés à la sécurité des personnes, à l'évolution des modes de transports et des politiques environnementales, ou encore à l'accessibilité face au handicap ou au vieillissement.

Depuis plusieurs années, la FFPP souhaite promouvoir la réflexion autour de ces problématiques où les pistes d'intérêts sont multiples pour le praticien ou le chercheur en psychologie – aussi bien concernant les apports de la psychologie à ces enjeux que concernant les nouvelles possibilités d'emploi qu'ils suscitent.

Dans cette perspective, la Fédération organise une manifestation sur cette thématique qui aura lieu au mois d'octobre 2018. L'objectif de ce colloque sera de dresser un état des lieux du rôle et de l'apport de la psychologie dans le champ des transports et des mobilités. Le projet est par ailleurs d'aborder plus spécifiquement la question des modalités d'interventions et de la formation des psychologues. Le rôle de la recherche pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite et la récupération de points au permis de conduire seront en particulier envisagés

Les dates exactes et les modalités pratiques de ce colloque seront prochainement annoncées.

Pour préparer au mieux ce colloque – et plus généralement les réflexions autour du rôle et de l'apport des psychologues dans le champ des transports et des mobilités – nous sollicitons la participation des psychologues spécialisés dans le contrôle de l'aptitude de la conduite automobile à une enquête portant sur les examens psychotechniques du permis de conduire.

Cette enquête est réalisée par la Délégation à la Sécurité routière (DSR) et l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR). Ses résultats permettront de mieux appréhender les conditions d'exercice et les besoins des professionnels dans le domaine. Ils contribueront à nourrir la réflexion lors du colloque thématique d'octobre.

Voici le lien pour participer en ligne à cette enquête : <https://enquetes.ifsttar.fr/limesurvey/index.php?sid=74896&lang=fr>

NB : N'hésitez pas à transférer cette annonce aux professionnels intervenant dans le contrôle de l'aptitude à la conduite de votre connaissance. Il est possible de répondre à cette enquête jusqu'à la fin du mois de mars 2018.



INFOS EFPA

DROITS DE L'HOMME ET PSYCHOLOGIE

Ulrich WAGNER, au nom du groupe Droits de l'Homme et Psychologie de l'EFPA (Association européenne des organisations de psychologues) alerte la communauté des psychologues le 5 février dernier sur la situation de nos collègues turques placés sous le coup d'inculpations et de risques de condamnations judiciaires.

En effet, depuis le 31 janvier, nos collègues psychologues et d'autres scientifiques sont jugés devant la Haute Cour en Turquie. Certains apprennent les charges retenues contre eux lors de leur arrivée devant la cour. Ils risquent des années de prison. Leur tort ? Avoir signé des pétitions questionnant la politique turque à l'encontre des Kurdes, dernièrement en Syrie et déjà, en 2016, dans une pétition pour la paix. Les dossiers à charge contiennent simplement le texte de la pétition et un commentaire de celle-ci.

Des collègues psychologues ont pu assister à ces procès en tant qu'observateurs internationaux. Ils assistent à une stratégie de muselage et de destruction de la liberté académique et à une répression féroce de tous ceux qui s'engagent pour elle.

Cette demande est déjà soutenue par l'International Society of Political Psychology (ISPP), l'European Association of Social Psychology (EASP), la Society for the Psychological Study of Social Issues (SPSSI), la British Psychological Society (BPS, Social Psychology Section), et l'Association pour la diffusion de la recherche internationale en psychologie sociale (ADRIPS).

L'EFPA soutient nos collègues turcs et les associations turques de psychologues. La FFPP est à leurs côtés dans cet engagement.

Plus d'informations :

- https://www.easp.eu/news/itm/joint_statement_regarding_the_situation_of_our_colleagues_in_turkey-613.html
- <https://www.hrw.org/news/2017/12/05/turkey-academic-trial-signing-petition>
- <http://www.bbc.co.uk/programmes/b09pjgs1>
- <https://thepsychologist.bps.org.uk/when-there-are-people-who-are-watching-it-makes-difference>

REMISE DES CERTIFICATIONS EUROPSY À L'UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

Le samedi 10 février 2018 a eu lieu la remise des certifications Europsy à l'Université Montpellier 3 Paul Valéry pour 12 jeunes professionnels supervisés par Brigitte GARRIC et David CHAPPELLE avec le soutien de tout le réseau des Praticiens Référents Europsy en Languedoc Roussillon.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'Anne PLANTADE, Présidente du Comité exécutif du Cofradec Europsy et de Eric PERNON, membre du Cofradec Europsy. Etaient également présents le Professeur Arielle SYSSAU-VACCARELLA, directrice de la Faculté des sciences du sujet et de la société, et le Professeur Florence COUSSON-GÉLIE, directrice du labo de psychologie EPSYLON, ainsi que Raphaël TROUILLET, président de la SFP (Société Française de Psychologie), ce qui souligne notre attachement au lien entre pratiques professionnelles et formation universitaire continue.

Les deux coprésidents de la FFPP, Gladys MONDIÈRE et Benoît SCHNEIDER, réunis avec le bureau fédéral sont intervenus à distance – par Skype – pour saluer les récipiendaires et souligner l'importance de cette certification pour ces jeunes professionnels eux-mêmes, mais au-delà pour l'importance de cette certification dans la contribution active qu'elle représente pour la reconnaissance de la profession.





Animateur de groupes d'analyse des pratiques AGAP (A)

👤 Durée : 3x2 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 1550€ / Public 2210€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-a>



Animateur de groupes d'analyse des pratiques AGAP (B)

👤 Durée 2x3 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 1400 / Public 1920€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-b>



Les Écrits professionnels du psychologue

👤 Durée 1x3 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/les-ecrits-professionnels-du-psychologue>



Victimes de traumatismes : quel diagnostic? Quels soins? Rôle et place du psychologue

👤 Durée 1x3 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/victimes-de-traumatismes>



Protection de l'enfance

👤 Durée 1x3 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/maltraitance-des-mineurs>



Le psychologue à l'hôpital. Nouveaux contextes institutionnel, réglementaire et juridique : quelles perspectives?

👤 Durée 1x2 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 326€ / Public 465€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/psychologue-a-l-hopital-nouveaux-contextes-institutionnel-reglementaire-et-juridique>



Prise en charge clinique des troubles des apprentissages chez l'enfant. De l'évaluation aux interventions

👤 Durée 1x2 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 449€ / Public 643€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/trouble-des-apprentissages-chez-l-enfant>



Le rôle du psychologue en institution gériatrique

👤 Durée 2x2 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 775€ / Public 1106€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-role-du-psychologue-en-institution-geriatrique>



Aide aux victimes d'attaque violente

👤 Durée 1x4 jours
👉 Tarifs : Adhérents FFPP 1132€ / Public 1622€
<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/aide-aux-victimes-d-attaque-violente>



Psychologue à l'hôpital : structuration et mise en place du projet de psychologie

👉 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-psychologue-a-l-hopital-projet-de-psychologie>

📅 LIMOGES 📅 8-9 octobre + 5-6 novembre + 3-4 décembre 2018 👤 Sylvie DAURIAC

📅 NICE 📅 28-29-30 mai + 25-26-27 juin 2018 👤 Patrick COHEN & Morgane DECRÉ

📅 PARIS 📅 5-6-7 novembre + 3-4-5 décembre 2018 👤 Morgane DECRÉ "

📅 PARIS 📅 26-27-28 mars 2018 👤 Céline PARISOT

📅 NANCY 📅 11-12-13 avril 2018 👤 Céline PARISOT

📅 PARIS 📅 Novembre 2018 👤 Véronique GRIFFITHS

📅 PARIS 📅 14-15-16 mars 2018 👤 Karin TEEPE

📅 PARIS 📅 26-27-28 septembre 2018 👤 Karin TEEPE

📅 PARIS 📅 17-18-19 octobre 2018 👤 Karin TEEPE

📅 PARIS 📅 11-12 octobre 2018 👤 Marie-Thérèse FOURGEAUD

📅 PARIS 📅 15-16 novembre 2018 👤 Stéphane SOURY

📅 PARIS 📅 5-6 avril + 24-25 mai 2018 👤 Pascale GERARDIN

Dates et Lieu en attente 👤 Jean-Luc PILET

Formation Intra, sur demande 👤 Marie Thérèse FOURGEAUD ou Gladys MONDIÈRE

Retrouvez toutes les informations pratiques, descriptifs et prochaines dates sur le site des EPEP

www.entretiensdelapsychologie.org

Les formations EPEP en intra ?

Vous souhaitez mettre en place une formation dans votre établissement ?

Nous pouvons étudier ensemble une formation en intra qui répondra aux attentes des psychologues de terrain.

Contactez notre chargé de mission « Formation » FFPP à l'adresse : formations@ffpp.net.

Celui-ci étudiera la faisabilité de la formation, les modalités de mise en place ; un devis vous sera proposé.

POURQUOI ADHÉRER À LA FFPP ?

ADHÉRER À LA FFPP, UNE ACTION CITOYENNE MAIS ENCORE...

Vous avez adhéré par le passé puis n'avez pas renouvelé votre adhésion... Vous vous êtes posé la question de l'adhésion sans franchir le pas. Finalement vous vous êtes demandé à quoi cela pouvait-il servir ?

« Que s'est-il passé pour moi en 10 ans d'adhésion ? ». Témoignage d'une adhérente et membre active.

En adhérant à la FFPP depuis 10 ans, j'ai rencontré des collègues avec des valeurs éthiques et déontologiques, j'ai croisé ma pratique avec d'autres, j'ai été soutenue lorsque cela était plus difficile et je me suis découverte de nouvelles compétences que j'ai pu développer au sein de la Fédération.

Ne plus être seule était mon objectif de départ, c'est réussi. Pouvoir participer à faire connaître au grand public ce qu'est réellement la psychologie et le métier de psychologue, pouvoir réfléchir sur les grandes thématiques qui nous animent (la santé, l'autisme, la protection de l'enfance, le travail, le vieillissement...), prendre part aux débats politiques qui feront notre pratique de demain, cela a été possible et continue à l'être ; avoir la possibilité d'agir dans des instances où il est possible de faire entendre la voix des psychologues et de la psychologie. Aujourd'hui, je fais partie du Bureau fédéral et de la coordination régionale Grand Est, je réalise des formations sur les écrits professionnels et je prends un grand plaisir à échanger et à apprendre de toutes ces rencontres.

À quoi sert ma cotisation ?

Qu'est-ce que la FFPP fait de l'argent que je verse chaque année ? Elle cotise à l'EFPA (l'Association européenne des associations de psychologues) ; elle finance le salaire des salariées du siège de la Fédération qui organisent l'ensemble des actions, répondent aux multiples questions posées par les psychologues ou les usagers et mènent une veille à travers des milliers de documents qu'elles reçoivent ; elle finance la CNCDP (Commission nationale consultative de déontologie des psychologues) ; elle finance le site de la FFPP où vous trouvez – entre autre – le forum où chaque jour des centaines de psychologues postent des messages (messages sur la pratique, échanges d'outils, de références et annonces d'emplois) ; elle finance le site et la communication en général ; elle rembourse les déplacements des membres actifs aux différents rendez-vous ministériels ou autres instances, aux réunions avec nos partenaires d'organisations et

de syndicats avec lesquels nous travaillons, et aux réunions de la Fédération. À moi toute seule je n'en ai financé qu'un petit grain de sable.

Pourquoi adhérer ?

Adhérer à la FFPP, ce n'est pas nécessairement avoir une attente particulière en retour, c'est une démarche altruiste et militante qui permet, chaque année davantage, de donner de la visibilité à notre métier et de soutenir une image de la psychologie autre que celle véhiculée à travers les médias de manière générale. C'est aussi afficher et se réclamer de nos valeurs.

En 2018, quoi de concret ?

Cette année, vous aurez la possibilité, à votre échelle, de distribuer une plaquette explicative sur ce qu'est un psychologue, elle sera mise à votre disposition. C'est une plaquette que vous pourrez transmettre autour de vous, qui sera un réel support pour expliquer ce que vous faites et pourquoi vous le faites.

Cette année, la FFPP travaille à la construction d'un nouveau site où vous trouverez les informations relatives à la Fédération mais pas uniquement. Nous vous avons promis un annuaire des adhérents, il n'est pas oublié, il arrivera certainement avec le nouveau site.

N'hésitez plus

Plus nous serons, plus nous avancerons, et plus rapidement. N'hésitez pas à nous rejoindre. Nous sommes plus de 50 000 psychologues en France, trop peu se rassemblent et restent souvent à évoquer des difficultés individuelles. Rejoignez-nous pour permettre à la profession et à la discipline de prendre encore plus de sens au regard de tous, rejoignez-nous pour permettre, à travers votre cotisation, de financer des actions qui gagnent en visibilité, rejoignez-nous et vous ne vous sentirez plus isolé dans votre pratique.

Céline PARISOT

Membre du bureau fédéral de la FFPP,
Membre de la coordination régionale Grand Est,
Psychologue (n° ADELI : 54 93 01 81 0)

MAGAZINES

DANS LES KIOSQUES - FÉVRIER MARS 2018

LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES



n° 354, fév. 2018

Le concept de sens en psychologie

<http://www.jdpsychologues.fr/>

LE CERCLE PSY



n° 27 déc. 2017- janv. fév. 2018

Art thérapie et créativité

<http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com>

LES GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES



Grands dossiers n° 50
Mars - avril - mai 2018

La psychologie en débats

<http://www.scienceshumaines.com/>

SCIENCES HUMAINES

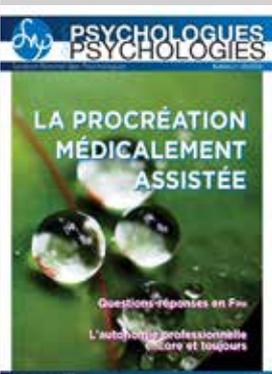


n° 301, mars 2018

Jusqu'ou féminiser la langue française ?

<http://www.scienceshumaines.com/>

PSYCHOLOGUES & PSYCHOLOGIES



n° 252-253, Dec. 2017

La procréation médicalement assistée

<http://psychologues.org>

BULLETIN DE PSYCHOLOGIE



N° 553, tome 71 (fasc. 1),
année 2018 -

Varia

<http://www.bulletindepsychologie.net/>

i Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.

L'ADHÉSION À LA FFPP

Adhésion individuelle 2018

Cotisation mensuelle 2018

valable dès le mois suivant, douze mensualités minimum

Catégorie 1 - **Cotisation unique 8 euros par mois**

Cotisation annuelle 2018

valable du 1er janvier au 31 décembre 2018

Catégorie 2 - **Cotisation normale : 96,00€**

Catégorie 3 - **Retraités : 75,00€** (ou si vous le souhaitez, 8 euros par mois en catégorie 1)

Catégorie 4 - **Non imposables : 40,00€**

Catégorie 5 - **Étudiants à partir du M1 (justificatif) : 20,00€**

Sur les catégories 2 à 5, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale UFMICT-CGT ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA.

Adhésion organisationnelle 2018

Nombre d'adhérents x 45 €

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : **www.psychologue-psychologie.net** ou **www.ffpp.net**,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**) ou le formulaire en ligne d'inscription individuelle.

Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne** : simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
- **Prélèvement automatique mensuel**, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
- **Chèque à l'ordre de la FFPP**, mention « cotisation 2018 » au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP :

✉ siege@ffpp.net ☎ 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

S'ABONNER À FÉDÉRER

Fédérer : 100 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 25% pour les adhérents.

PUBLIER DANS FÉDÉRER

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez contacter Bruno Vivicorsi à **federer@ffpp.net** pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer.



**Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie**

71, avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. 09 86 47 16 17 | E-mail siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net